



Ascenseurs de chantier pour personnes et matériaux

Liste de contrôle

Vos collaborateurs utilisent-ils les ascenseurs de chantier en toute sécurité?

S'ils ne sont pas employés correctement et conformément à leur destination, ils peuvent mettre en danger la vie des travailleurs.

Les principaux dangers sont:

- être heurté par la chute de matériaux
- être victime d'une chute de hauteur depuis la cage ou les accès
- risque de chute ou de renversement de l'ascenseur de chantier
- zones de coincement, d'écrasement ou de cisaillement dans la cage, à la station de base ou aux accès
- contact électrique (p. ex. avec des composants sous tension)

Cette liste de contrôle vous permettra de mieux maîtriser ces dangers.

suvapro

Le travail en sécurité

1. Remplissez la liste de contrôle.

Si vous avez répondu «non» ou «en partie» à une question, des mesures s'imposent. Veuillez les noter à la dernière page. Si une question ne s'applique pas à votre entreprise, il y a tout simplement lieu de la barrer.

2. Mettez en œuvre des améliorations.

Exigences relatives aux ascenseurs de chantier

1. A-t-on pris les dispositions nécessaires afin d'éviter la chute de personnes depuis les **accès**? (Fig. 1) oui
 en partie
 non
Les échafaudages de façade sont équipés de portillons munis de dispositifs de verrouillage opérationnels à chaque accès.
2. A-t-on pris les dispositions nécessaires afin d'éviter la chute de personnes depuis la **plateforme (cage)**? oui
 en partie
 non
La plateforme est équipée d'un portillon muni d'un dispositif de verrouillage opérationnel.
3. La **station de base** est-elle pourvue d'un grillage de protection? (Fig. 2) oui
 en partie
 non
Principe: les quatre côtés de la cage sont protégés par un grillage d'une hauteur de 2,0 m. Les portillons sont équipés d'un dispositif d'interverrouillage.
Solutions alternatives: voir encadré ci-contre
Distance entre les parties en mouvement et le grillage de protection de la station de base: min. 50 cm.
4. La cage est-elle équipée d'un **toit de protection** (FOPS) permettant d'éviter que les personnes ne soient heurtées en cas de chute de matériaux? (Fig. 3) oui
 en partie
 non
5. L'ascenseur de chantier est-il correctement **ancré** à la façade du bâtiment ou à l'échafaudage de façade conformément aux indications du fabricant? oui
 en partie
 non
La preuve statique requise pour les ascenseurs de chantier ancrés sur un échafaudage de façade doit pouvoir être présentée à tout moment.
6. La **charge utile admissible** est-elle bien visible sur l'étiquette apposée dans la cage? oui
 en partie
 non
7. Les personnes sont-elles protégées contre les **zones de coincement et de cisaillement** dans la cage? oui
 en partie
 non
Distance de sécurité entre la plateforme et l'échafaudage de façade: min. 50 cm.
La cage ne doit présenter aucune zone de coincement ou de cisaillement.

Utilisation des ascenseurs de chantier

8. Un **contrôle visuel** est-il effectué avant chaque utilisation afin d'identifier d'éventuels défauts visibles sur l'ascenseur de chantier? oui
 non
9. A-t-on pris les dispositions nécessaires afin de pouvoir **accéder en toute sécurité** à la station de base et à chaque accès de l'ascenseur de chantier? oui
 en partie
 non
Aucun matériau ne traîne, toutes les zones à risque de chute sont sécurisées, etc. (Fig. 4)



Fig. 1: palier avec portillon verrouillable

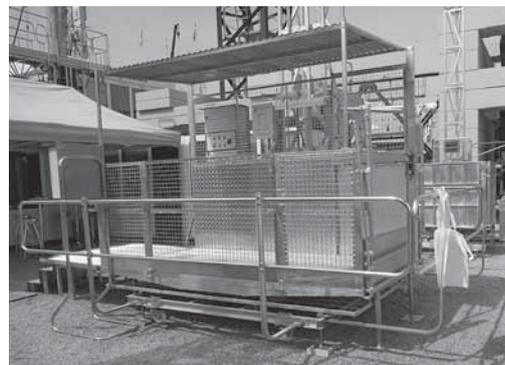


Fig. 2: grillage de protection

Protection de la station de base Solutions alternatives

- Les quatre côtés de la station de base sont pourvus d'un grillage de protection d'une hauteur minimale de 1,0 m. La plateforme est équipée d'un système anticollision.

Ou

- Les quatre côtés de la station de base sont pourvus d'un grillage de protection d'une hauteur minimale de 1,1 m. En descente, la plateforme s'arrête automatiquement à 2,0 m au-dessus du sol. Pour relancer le mouvement de descente, il faut actionner une nouvelle fois la commande. Le signal acoustique déclenché par cette opération se poursuit jusqu'à ce que la plateforme soit arrivée à la station de base.



Fig. 3: plateforme avec toit de protection

10. Veille-t-on à ce que l'ascenseur de chantier soit **chargé conformément aux prescriptions**? oui
 en partie
 non
 Ne pas surcharger la cage et respecter la charge utile admissible.

11. Les opérateurs retirent-ils systématiquement la **clé de l'ascenseur** de chantier après chaque utilisation afin d'éviter que des personnes non autorisées et non instruites ne puissent le mettre en marche? oui
 non

En cas de transport de personnes, les ascenseurs de chantier doivent être commandés uniquement depuis la plateforme. (Fig. 5).

Sélection et instruction des opérateurs

12. Les opérateurs autorisés à utiliser l'ascenseur de chantier disposent-ils des **compétences** requises? oui
 en partie
 non
 Les personnes compétentes doivent notamment satisfaire aux exigences suivantes:
- santé physique et psychique (acuité visuelle et auditive, pas d'addiction à l'alcool, aux drogues ou aux médicaments)
 - prudence, sérieux, sens des responsabilités
 - absence de vertige
 - compréhension technique

13. Veille-t-on à ce que l'utilisation des ascenseurs de chantier soit strictement réservée aux opérateurs ayant reçu l'**instruction nécessaire** à cet effet et que celle-ci soit bien comprise? oui
 en partie
 non

Cette instruction doit être conforme aux indications du fabricant et pouvoir être justifiée par une attestation. Elle porte sur les dangers ainsi que les caractéristiques propres à l'ascenseur de chantier utilisé (charge utile admissible, fonctions de commande, dispositif d'abaissement d'urgence, etc.).

Entretien

14. Veille-t-on à ce que les ascenseurs de chantier soient entretenus par des **spécialistes** selon les prescriptions du fabricant? oui
 en partie
 non

Documentation

15. La **notice d'instructions** du fabricant (notice de montage et d'utilisation) est-elle disponible dans la cage de l'ascenseur de chantier dans la langue des utilisateurs? oui
 en partie
 non
 Cette notice d'instructions contient les consignes de sécurité requises pour le fonctionnement et l'utilisation de l'ascenseur de chantier.

16. Les ascenseurs de chantier sont-ils montés **conformément aux règles** établies (procès-verbal de remise et déclaration de conformité disponibles)? oui
 en partie
 non

17. Les **opérations d'entretien** effectuées sont-elles documentées sur les ascenseurs de chantier utilisés (p. ex. au moyen d'une vignette)? (Fig. 7) oui
 en partie
 non

18. Le **justificatif de l'instruction** des opérateurs est-il disponible? (Fig. 6) oui
 en partie
 non



Fig. 4: accès sûr à la plateforme d'un ascenseur de chantier



Fig. 5: unité de commande sur la plateforme

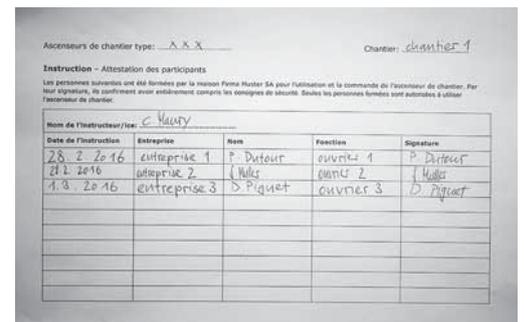


Fig. 6: attestation d'instruction dûment signée

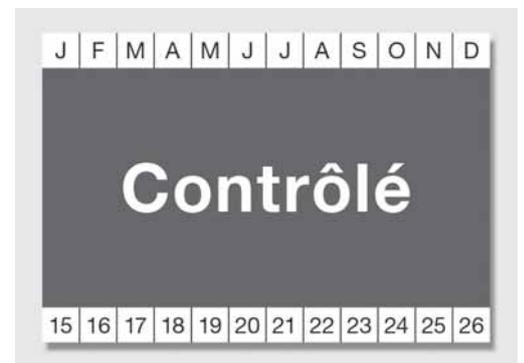


Fig. 7: vignette indiquant la date de la prochaine opération d'entretien

Si vous avez constaté d'autres dangers concernant ce thème dans votre entreprise, notez également au verso les mesures qui s'imposent.

